



RÈGLEMENT 1240-1

amendant le règlement 1240 pour décréter un emprunt et autoriser une dépense pour la réalisation de travaux de reconstruction des conduites d'interception de la Station d'épuration Mont-Rolland ainsi que la réfection d'une partie de la conduite d'aqueduc, d'égout pluvial, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus.

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue publiquement le 16 avril 2018 à 20 h, dans la salle du conseil municipal située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, lieu ordinaire des séances à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers

Pierre Lafond	District 1
Roch Bédard	District 2
Robert Belisle	District 3
Martin Jolicoeur	District 4
Frédérique Cavezzali	District 5
Céline Doré	District 6

sous la présidence de madame la mairesse Nadine Brière.

Tous membres dudit conseil et en formant le quorum.

ATTENDU le règlement d'emprunt 1240 adopté par le conseil municipal le 21 novembre 2016;

ATTENDU QUE le règlement a été approuvé le 20 février 2017 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour un emprunt et une dépense d'un montant n'excédant pas 1 460 000\$;

ATTENDU QUE les travaux sont plus que nécessaires dans le secteur de la Station d'épuration Mont-Rolland;

ATTENDU QUE le prix des soumissions reçus est au-dessus des estimations initialement produites par Stantec experts-conseils;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement pour augmenter le montant de l'emprunt;

ATTENDU QUE le règlement 1224 décrétait un emprunt et une dépense pour la réalisation des plans et devis pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 3 avril 2018 par monsieur le conseiller Robert Bélisle ;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1

Les dispositions suivantes du règlement 1240 sont modifiées par le présent règlement.

Article 2

Le titre du règlement est modifié pour être

« Règlement 1240 pour décréter un emprunt de 1 950 000\$ pour la réalisation de travaux de reconstruction des conduites d'interception de la Station d'épuration Mont-Rolland ainsi que la réfection d'une partie de la conduite d'aqueduc, d'égout pluvial, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 950 000\$ ».

Article 3

Le texte de l'article 1 est modifié par le présent texte :

« Que le conseil est autorisé à faire réaliser des travaux de reconstruction des conduites d'interception de la Station d'épuration Mont-Rolland, incluant certaines parties de conduites d'aqueduc, de conduites d'égout pluvial ainsi que d'un poste de relèvement (pompage), et à emprunter une somme de 1 950 000\$ pour assumer le coût des travaux, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus.

L'estimation détaillée des coûts préparée par la trésorière, madame Brigitte Forget datée du 28 mars 2018 (Annexe A) et le bordereau de soumission de la compagnie Norclair inc. produite le 1^{er} mars 2018 lesquelles sont jointes au présent règlement amendé pour en faire partie intégrante. »

Article 4

Le texte de l'article 2 est modifié par le présent texte :

« Que le conseil est autorisé à dépenser une somme ne devant pas excéder le montant de 1 950 000\$ pour les fins du présent règlement, cette somme inclut tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert à l'annexe A. »

Article 5

Le texte de l'article 4 est modifié par le présent texte :

« Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **10,58%** de l'emprunt pour la portion visant la réfection de la conduite d'aqueduc, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d'aqueduc municipal, lesquels sont situés à l'intérieur du périmètre liséré en rouge apparaissant au plan joint au présent règlement sous l'annexe C, daté du 29 mars 2018, apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. »

Le nouvel annexe C est joint au présent règlement.

Article 6

Le texte de l'article 5 est modifié par le présent texte :

« Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **73,39%** de l'emprunt pour la portion visant la réfection de la conduite d'égout sanitaire, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d'égout sanitaire municipal du secteur de l'usine de traitement des eaux usées de Mont-Rolland, lesquels sont identifiés en brun par le plan joint au présent règlement sous l'annexe D, datée du 13 novembre 2016, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. »

Article 7

Le texte de l'article 6 est modifié par le présent texte :

« Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **3,68%** de l'emprunt pour la portion visant la réfection de la conduite d'égout pluvial, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d'égout pluvial municipal du secteur de l'usine de traitement des eaux usées de Mont-Rolland, lesquels sont identifiés en vert par le plan joint au présent règlement sous l'annexe E, datée du 13 novembre 2016, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. »

Article 8

Le texte de l'article 7 est modifié par le présent texte :
« Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **12,35%** de l'emprunt pour la portion visant la réfection complète de la chaussée, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur l'ensemble des immeubles imposables sur le territoire, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. »

Article 9

Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion	3 avril 2018
Adoption	16 avril 2018
Approbation — Personnes habiles à voter	25 avril 2018
Approbation MAMOT	14 mai 2018
Entrée en vigueur le	15 mai 2018

Signé à Sainte-Adèle, ce 23^e jour du mois de mai de l'an 2018.

(s) Nadine Brière

(s) Simon Filiatreault

Nadine Brière
Mairesse

Simon Filiatreault
Greffier et directeur des Services juridiques

CERTIFICAT D'APPROBATION

RÈGLEMENT 1240-1

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* :

Règlement 1240-1 amendant le règlement 1240 pour décréter un emprunt de et autoriser une dépense pour la réalisation de travaux de reconstruction des conduites d'interception de la Station d'épuration Mont-Rolland ainsi que la réfection d'une partie de la conduite d'aqueduc, d'égout pluvial, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus.

Par le conseil	16 avril 2018
Personnes habiles à voter	25 avril 2018
Par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	14 mai 2018

(s) Nadine Brière

(s) Simon Filiatreault

Nadine Brière
Mairesse

Simon Filiatreault
Greffier et directeur des Services juridiques

"ANNEXE A"
VILLE DE SAINTE-ADÈLE

**Travaux de reconstruction des conduites d'interception de la station d'épuration Mont-Rolland
et réfection de la conduite d'aqueduc et d'égout pluvial**

RÈGLEMENT 1240-1

Coût des travaux

Coût des travaux (Annexe B)	1 644 918 \$
-----------------------------	--------------

Frais incidents

Honoraires de surveillance	60 000 \$	
Honoraires contrôle de la qualité	10 000 \$	
Honoraires d'arpenteurs	3 000 \$	
Avis divers et permis	1 500 \$	
Taxes	88 259 \$	
Imprévus (autres que ceux inclus dans le coût des travaux)	49 323 \$	
Frais de financement	93 000 \$	305 082 \$

Coût total du projet

1 950 000 \$

Financement

Emprunt 20 ans	<u><u>1 950 000 \$</u></u>
----------------	----------------------------


Brigitte Forget

Trésorière

Le 28 mars 2018

VILLE DE SAINTE-ADÈLE

BORDEREAU DE SOUMISSION**RECONSTRUCTION DES CONDUITES D'INTERCEPTION
DE LA STATION D'ÉPURATION MONT-ROLLAND**

PROJET : 159400154

SOMMAIRE

A) PRÉPARATION DU SITE	98,329.20 \$
B) AQUEDUC (PROVISION)	133,932.00 \$
C) ÉGOUT SANITAIRE	591,439.80 \$
D) ÉGOUT PLUVIAL	46,559.00 \$
E) POSTE DE RELÈVEMENT	288,111.00 \$
F) VOIRIE	156,380.50 \$
G) ÉLECTRICITÉ	49,318.50 \$
H) DIVERS	131,310.00 \$
Total 1	1,495,380.00 \$
Contingences (10 %)	149,538.00 \$
Total 2	1,644,918.00 \$
T.P.S. (5 %)	82,245.90 \$
T.V.Q. (9,975 %)	164,080.57 \$
GRAND TOTAL	1,891,244.47 \$

Par:


(Signature autorisée)

Compagnie:

Norclair Inc.

N° d'enregistrement - T.P.S.:

R10390 1088 RP 0001

N° d'enregistrement - T.V.Q.:

1000139854 TQ0001

Émis le 1 mars 2018 2017

VILLE DE SAINTE-ADÈLE

BORDEREAU DE SOUMISSION

RECONSTRUCTION DES CONDUITES D'INTERCEPTION DE LA STATION D'ÉPURATION MONT-ROLLAND

PROJET : 159400154

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
A) PRÉPARATION DU SITE				
1. Enlèvement du pavage et des fondations existantes, incluant traits de scie et disposition	1500 m.ca.	@	535.00 \$	8,025.00 \$
2. Maintien de la circulation, chemin de détour temporaire et signalisation durant les travaux	1 forfait	@	31,010.00 \$	31,010.00 \$
3. Enregistrement vidéo d'état des lieux	1 forfait	@	1,465.00 \$	1,465.00 \$
4. Détermination des radiers des regards et des diamètres des conduites d'égout existants (par regard)	6 unité	@	553.20 \$	3,319.20 \$
5. Gestion, déviation et pompage temporaire des eaux usées durant le chantier	1 forfait	@	47,390.00 \$	47,390.00 \$
6. Fouille aux endroits indiqués par l'Ingénieur	2 unité	@	3,560.00 \$	7,120.00 \$
SOUS-TOTAL : PRÉPARATION DU SITE				98,329.20 \$
B) AQUEDUC (Provision)				
1. Fourniture et pose d'un réseau d'alimentation temporaire avec protection incendie (provision)	1 forfait	@	17,191.00 \$	17,191.00 \$
2. Conduite d'aqueduc existante à enlever et disposer hors site ou à abandonner	250 m.lin.	@	11.77 \$	2,942.50 \$
3. Fourniture et pose d'une conduite d'aqueduc en PVC DR-18, incluant l'excavation, la transition et le remblayage jusqu'à la ligne d'infrastructure - 150 mm dia.	250 m lin.	@	237.55 \$	59,387.50 \$
4. Déviation d'aqueduc (non montrée aux plans) avec raccords, joints de retenue et butée (provision) - 150 mm dia.	2 unité	@	8,853.00 \$	17,706.00 \$

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
5. Fourniture et installation d'une vanne d'arrêt à siège résilient de Mueller modèle A2360 (AWWA-509) ou équivalent approuvé, incluant bouche à clé avec dessus ajustable de type AJBV de Mueller, colliers de serrage et protection cathodique - 150 mm dia.	2	unité @	3,065.00\$	6,130.00\$
6. Raccordement d'une conduite proposée à une conduite existante d'aqueduc	4	unité @	5,330.00\$	21,320.00\$
7. Essai d'étanchéité, nettoyage et désinfection de la conduite d'aqueduc - 150 mm dia.	250	m.lin. @	7.50\$	1,875.00\$
8. Fourniture et installation d'isolant rigide d'une épaisseur de 50 mm (provision)	300	m.ca. @	24.60\$	7,380.00\$
SOUS-TOTAL : AQUEDUC (provision)				133,932.00\$

C) ÉGOUT SANITAIRE

1. Conduite existante d'égout sanitaire à enlever, incluant les "y" de nettoyage et la disposition hors site	900	m.lin. @	11.77\$	10,593.00\$
2. Regard d'égout sanitaire existant à enlever, incluant la disposition hors site	3	unité @	986.60\$	2,959.80\$
3. Fourniture et pose d'une conduite d'égout sanitaire pression, incluant, coudes, raccords étanches, joints de retenue, l'excavation, la transition et le remblayage jusqu'à la ligne d'infrastructure - 250 mm dia. PVC DR-26 - 400 mm dia. PVC DR-26 - 450 mm dia. PVC DR-26	35 75 190	m.lin. @ m.lin. @ m.lin. @	505.05\$ 1,236.95\$ 1,526.90\$	17,676.75\$ 92,771.25\$ 290,111.00\$
4. Fourniture et installation d'une chambre d'accès tel que fabriqué par Lécuyer, incluant cadre, guideur, couvercle et bloc(s) de béton coulé en place - Regard de nettoyage type (RN-01 et RN02) - Regard de purge d'air et réduit - Regard de nettoyage (RN-03)	2 1 1	unité @ unité @ unité @	26,791.00\$ 24,275.00\$ 57,215.00\$	53,582.00\$ 24,275.00\$ 57,215.00\$
5. Raccordement d'une conduite d'égout sanitaire proposée à un regard existant	1	unité @	4,120.00\$	4,120.00\$

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
6. Connexion des conduites proposées à la chambre d'amenée des eaux et réaménagement de la chambre	1 forfait	@	24,400.00\$	24,400.00\$
7. Nettoyage, essai d'étanchéité, inspection télévisée et vérification des déformations de la conduite				
- Réception provisoire	300 m.lin.	@	20,35\$	6,105.00\$
- Réception définitive	300 m.lin.	@	16.05\$	4,815.00\$
8. Remplacement de pièces pour regard sanitaire en béton armé				
- Tête en béton, 200 mm de hauteur	2 unité	@	366.00\$	732.00\$
- Anneau de nivellement, 100 mm de hauteur	2 unité	@	122.00\$	244.00\$
9. Surexcavation de l'assise et fourniture et pose de pierre concassée (provision)	20 m.cu.	@	92.00\$	1,840.00\$
SOUS-TOTAL : ÉGOUT SANITAIRE				591,439.80\$

D) ÉGOUT PLUVIAL

1. Conduite existante d'égout pluvial à enlever	20 m.lin.	@	124.15\$	2,483.00\$
2. Fourniture et pose d'une conduite d'égout pluvial, incluant excavation, assise, enrobage et remblayage jusqu'à la ligne d'infrastructure				
- 600 mm dia. TBA classe IV	25 m.lin.	@	389.50\$	9,737.50\$
3. Fourniture et installation d'un regard d'égout pluvial préfabriqué en béton armé tel que fabriqué par Lécuyer ou équivalent approuvé, incluant excavation, assise, remblayage, cadre, couvercle et ajustement au niveau de la couche de base et d'usure				
- modèle M-1200	3 unité	@	7,277.00\$	21,831.00\$
4. Raccordement d'une conduite d'égout pluvial existante à une conduite proposée	2 unité	@	2,950.00\$	5,900.00\$
5. Nettoyage, essai d'étanchéité et inspection télévisée de la conduite d'égout pluvial				
- Réception provisoire	25 m.lin.	@	39.60\$	990.00\$
- Réception définitive	25 m.lin.	@	16.05\$	401.25\$

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
6. Nettoyage des ponceaux et de la conduite de surverse et inspection télévisée	325 m.lin.	@	16.05\$	5,216.25\$
SOUS-TOTAL : ÉGOUT PLUVIAL				46,559.00\$
E) POSTE DE RELÈVEMENT				
1. Fourniture et installation d'une station de pompage modèle SP-10000 de Lécuyer ou équivalent, incluant trappes, caillebotis, échelles, membrane d'étanchéité, isolant giclé, béton coulé en place, excavation, assise et remblai	1 forfait	@	119,970.00\$	119,970.00\$
2. Fourniture et installation d'une vanne papillon 400 mm et d'un actuateur modèle Rotork IQ T500, incluant tous les câbles de contrôles et électriques et la tige montante	1 forfait	@	10,506.00 \$	10,506.00 \$
3. Fourniture, installation, raccordement, étalonnage et mise en service du système de pompage, incluant les pompes, les flottes, les sondes, les systèmes de levage, les vannes, les clapets de retenue, les colonnes de refoulement, le manomètre, le purgeur d'air et toutes les conduites et les supports, ainsi que les équipements connexes listés au plan 0002	1 forfait	@	89,523.00 \$	89,523.00 \$
4. Fourniture, installation et raccordement d'un système de mesure des dépôts, incluant une sonde de mesure modèle XPS15 et LUT420 de Siemens	1 forfait	@	4,202.00 \$	4,202.00 \$
5. Fourniture et installation d'un contrôleur de pompe Multismart et de son panneau en acier inoxydable type 4, incluant la mise en marche du poste et de tous les équipements	1 forfait	@	60,330.00 \$	60,330.00 \$
6. Fourniture et installation d'un système de ventilation, incluant tous les équipements connexes listés au plan 0002	1 forfait	@	3,580.00 \$	3,580.00 \$
SOUS-TOTAL : POSTE DE RELÈVEMENT				288,111.00\$
F) VOIRIE				
1. Préparation et mise en forme de l'infrastructure de rue	2000 m.ca.	@	11.77\$	23,540.00\$

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
2. Fourniture et pose de l'infrastructure routière				
- 400 mm d'épaisseur de sous-fondation en matériau granulaire de type MG-112	2000	m.ca. @	14,98\$	29,960.00\$
- 200 mm d'épaisseur de fondation supérieure en pierre concassée de type MG-20	2000	m.ca. @	11.77\$	23,540.00\$
3. Fourniture et pose du pavage - Couche de base d'enrobé bitumineux 65 mm d'épaisseur de type ESG-14, PG 58-34	2000	m.ca. @	22.47\$	44,940.00\$
4. Fourniture et pose du pavage - Couche de surface d'enrobé bitumineux 45 mm d'épaisseur de type ESG-10, PG 58-34	2000	m.ca. @	14.98\$	29,960.00\$
5. Fourniture et pose de pavage de correction de type EB-10C PG 58-34	30	t.m. @	133.75\$	4,012.50\$
6. Marquage de la chaussée	200	m.l. @	2.14\$	428.00\$
SOUS-TOTAL : VOIRIE				156,380.50\$

G) ÉLECTRICITÉ

1. Excavation et remblayage de tranchées	23	m.lin. @	137.50 \$	3,162.50 \$
2. Massif de béton a deux conduits	23	m.lin. @	110.00 \$	2,530.00 \$
3. Puits de tirage	2	unité @	1,100.00 \$	2,200.00 \$
4. Installation électrique au puits de pompage	1	global @	23,100.00 \$	23,100.00 \$
5. Installation électrique au bâtiment principal	1	global @	6,600.00 \$	6,600.00 \$
6. Conduit 53 mm PVC rigide	10	m.lin. @	22.00 \$	220.00 \$
7. Câble TECK90 3#6 awg (1000 V)	45	m.lin. @	44.00 \$	1,980.00 \$
8. Conducteur #6 awg RWU90 vert	80	m.lin. @	5.50 \$	440.00 \$
9. Conducteur #6 awg RWU90	40	m.lin. @	5.50 \$	220.00 \$
10. Câble TECK90 20#14 awg (600 V)(contrôle Rotork)	35	m.lin. @	44.00 \$	1,540.00 \$
11. Câble TECK90 2#8 awg (Rotork 24 V DC)	35	m.lin. @	22.00 \$	770.00 \$
12. Câble TECK90 3#10 awg (Rotork 600 V)	35	m.lin. @	17.60 \$	616.00 \$
13. Lampadaire à relocaliser	1	unité @	4,840.00 \$	4,840.00 \$
14. Vérifications électriques	1	global @	1,100.00 \$	1,100.00 \$
SOUS-TOTAL : ÉLECTRICITÉ				49,318.50 \$

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
H) DIVERS				
1. Relevé topographique géoréférencé pour plans "conformes à l'exécution"	1 forfait	@	4,395.00 \$	4,395.00 \$
2. Déblai de matériaux de 1re classe par fragmentation mécanique	100 m.cu.	@	236.50 \$	23,650.00 \$
3. Disposition hors site des sols				
- <A	1600 t.m.	@	17.12 \$	27,392.00 \$
- A-B	300 t.m.	@	19.26 \$	5,778.00 \$
- B-C	300 t.m.	@	37.45 \$	11,235.00 \$
- >C	400 t.m.	@	84.55 \$	33,820.00 \$
4. Excavation et mise en pile temporaire de matériaux contaminés	2600 t.m.	@	6.45 \$	16,770.00 \$
5. Béton remblai (provision)	20 m.cu.	@	188.50 \$	3,770.00 \$
6. Enlèvement et installation d'une clôture existante	15 m.lin.	@	100.00 \$	1,500.00 \$
7. Ensemencement hydraulique	200 m.ca.	@	2.50 \$	500.00 \$
8. Barrières à sédiments	200 m.lin.	@	5.00 \$	1,000.00 \$
9. Aménagement paysager	1 forfait	@	1,500.00 \$	1,500.00 \$
SOUS-TOTAL : DIVERS				131,310.00 \$

